



POLITIQUE

Politique d'approvisionnement responsable au cégep de Drummondville

(Adoption le : 4 mai 2010)

Direction des services administratifs

www.cdummond.qc.ca



Adoption : 4 mai 2010 (CA-10-05-04-06)

Afin d'alléger le texte, tous les termes qui renvoient à des personnes sont pris au sens générique. Ils ont à la fois la valeur du masculin et du féminin.

TABLE DES MATIÈRES

PHASE 1	Constitution d'un comité d'implantation.....	5
	Formation d'un comité multipartite.....	5
	Élaboration des objectifs.....	5
	État de la situation du cégep	6
PHASE 2	Sensibilisation et mobilisation du milieu	6
	Élaboration d'un argumentaire justifiant l'adoption d'une PAR.....	6
	Consultation des instances du cégep	6
	Diffusion externe du projet.....	6
PHASE 3	Rédaction des normes de la PAR.....	7
	Normes sociales	7
	Normes environnementales	7
	Produits et services ciblés	7
PHASE 4	Sensibilisation des fournisseurs	8
PHASE 5	Évaluation de la PAR	8
	Bilan de la première année d'implantation de la PAR.....	8
	Élargissement de la politique	
	Références bibliographiques	9

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE AU CÉGEP DE DRUMMONDVILLE

Conformément à l'énoncé de principe de son *Règlement relatif aux contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction* et dans le but de concrétiser son engagement dans le développement durable et social, le cégep de Drummondville compte se doter d'une politique d'approvisionnement socialement responsable (PAR). La mise en place de celle-ci sera graduelle et s'échelonnera sur plusieurs années. Le projet d'implantation qui suit en propose les étapes de même que leur échéance. Ce projet tient compte également des moyens et des ressources dont le Cégep dispose et des limites inhérentes à une organisation de sa taille. C'est pourquoi la mise en place d'une PAR au cégep de Drummondville pourra s'effectuer en collaboration avec d'autres collègues, entreprises ou institutions qui partagent les mêmes valeurs et avec la collaboration d'organismes d'achats regroupés tels le Centre collégial des services regroupés (CCSR) ou le Centre des services partagés du Québec (CSPQ).

Phase 1 : Constitution d'un comité d'implantation (Printemps 2010)

- Formation d'un comité multipartite

Recrutement, par la Direction des services administratifs, de personnes ayant une bonne connaissance du milieu et provenant des différentes instances du cégep. Leur intérêt ou leur implication dans des domaines liés aux politiques d'achat, à l'approvisionnement responsable ou au développement durable serait un atout. Ces personnes pourraient, dans un premier temps, recevoir une formation de base relative à l'achat écoresponsable de même qu'à la responsabilité sociale des entreprises.

- Élaboration des objectifs

Il serait important de préciser les raisons pour lesquelles le Cégep désire se doter d'une PAR et de faire valoir en quoi celle-ci vient concrétiser les valeurs de l'institution. Il pourrait s'agir d'un énoncé de principe général.

- État de la situation du cégep

Procéder à l'inventaire des produits achetés, des politiques et procédures d'achat existantes, des personnes chargées de l'approvisionnement, des fournisseurs actuels et des ententes qui les lient au cégep, des politiques en vigueur en matière d'environnement ou de développement durable, etc. Il faut faire, en quelque sorte, une analyse préalable du terrain.

Phase 2 : Sensibilisation et mobilisation du milieu (Automne 2010)

- Élaboration d'un argumentaire justifiant l'adoption d'une PAR

Montrer qu'une PAR s'appuie sur des valeurs de justice et de solidarité. Les organisations qui l'adoptent utilisent leur pouvoir d'achat pour améliorer le bien-être collectif. Ses effets sont concrets et touchent des communautés tant locales qu'« extérieures ». Ce projet est stimulant et mobilisateur parce qu'il contribue à donner un nouveau sens à des gestes en apparence anodins posés quotidiennement par de nombreuses personnes œuvrant au sein de l'institution.

- Consultation des instances du cégep

La réussite d'une PAR sera grandement facilitée si toutes les instances du cégep se sentent interpellées, voire impliquées. Un processus d'éducation et de sensibilisation continue devra être amorcé. Des partenariats pourraient aussi s'établir avec d'autres entités du cégep tels la coop étudiante, l'association étudiante, les syndicats, le service de la cafétéria, etc.

- Diffusion externe du projet

Le mouvement d'implantation de PAR au Québec n'est qu'à ses débuts, mais semble néanmoins irréversible. Il n'est peut-être pas nécessaire qu'une institution ait parachevé le sien avant de publiciser son engagement. Cela pourrait avoir comme effet non seulement de conscientiser la population, mais aussi d'attirer immédiatement des partenaires éventuels partageant les valeurs sous-jacentes à une PAR.

Phase 3 : Rédaction des normes de la PAR (Hiver 2011)

- Normes sociales

Le comité multipartite pourrait énoncer et préciser des normes sociales minimales qu'il aimerait voir appliquer. Celles-ci peuvent s'inspirer des lois québécoises sur les normes du travail, des droits fondamentaux inclus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou des droits du travail adoptés par l'Organisation internationale du travail. La promotion de ces normes contribuerait à confirmer et à concrétiser les engagements déjà pris par nos gouvernements. Pourraient s'ajouter ensuite des normes relatives à l'achat local, au commerce équitable, à la fabrication syndicale, à l'économie sociale, etc.

- Normes environnementales

Il y aurait lieu ici de réfléchir sur l'évaluation des biens et services en fonction d'analyses du cycle de vie et du coût global ou selon les principes des 4R : **R**epenser, **R**éduire, **R**ecycler, **R**éutiliser. L'on pourrait aussi évaluer la qualité de certains indicateurs de performance, de certains processus de certification ou la fiabilité de certaines écoétiquettes de manière à se doter de meilleurs outils de sélection des produits écoresponsables. Le recours à *la Politique relative à la protection de l'environnement et au développement durable* du cégep de Drummondville (2005), notamment à ses articles 4.3.1 et 5.1 fournirait des orientations précieuses.

- Produits et services ciblés

Considérant que la mise en place d'une PAR est une entreprise de longue haleine qui se réalisera de façon graduelle et progressive, le comité pourrait dresser une première liste de produits ou services à évaluer accompagnée d'un échéancier. Des questionnaires, des grilles d'évaluation, des guides pratiques ou un code de conduite de base destinés aux conseillers en acquisition ou aux fournisseurs pourraient être construits. Cette étape, qui consiste entre autres à développer des méthodes de mesure et de vérification est l'un des pivots essentiels d'une PAR efficace.

Phase 4 : Sensibilisation des fournisseurs (Hiver 2011 - Printemps 2012)

- Cette étape consisterait à faire savoir aux fournisseurs que le Cégep s'est doté d'une PAR et que celle-ci comporte un certain nombre d'exigences qui seront désormais incluses dans les appels d'offres. On leur rappellera aussi que les appels d'offres pourront être limités aux fournisseurs offrant des garanties de qualité satisfaisantes ou qu'on appliquera à leur égard une marge préférentielle raisonnable. Ceux qui offriront leurs services seront donc invités à faire preuve de transparence et à informer le cégep de leurs pratiques d'exploitation de manière à démontrer que celles-ci sont conformes aux normes sociales et environnementales requises. Le processus sera bien sûr facilité à chaque fois que le Cégep transigera avec des organismes qui ont déjà adopté une PAR comportant un mécanisme de vérification externe. Dans les autres cas, le comité désignera un responsable qui assurera le suivi en vérifiant la conformité des pratiques des fournisseurs, toujours dans la mesure des moyens de l'institution.

Phase 5 : Évaluation de la PAR (Automne 2012)

- Bilan de la première année d'implantation de la PAR

Le comité proposera un mécanisme d'évaluation annuelle de la PAR qui permet d'identifier les problèmes d'application et d'apporter les ajustements et les correctifs dans le cas où certains rapports de vérification l'exigeraient. Le comité tiendra compte de l'aspect graduel de l'application de la PAR et les fournisseurs qui s'écartent des normes exigées seront informés de leurs lacunes et seront invités à bonifier leurs pratiques, le tout selon une approche constructive. L'on s'efforcera aussi d'évaluer les économies et bénéfices générés en se référant, dans la mesure où l'on disposera des outils pour le faire, à la notion de « coût global des produits ».

- Élargissement de la politique

Ce n'est que lorsque les premières assises de la PAR seront consolidées que l'on pourra songer à élargir son rayon d'action et à poursuivre son développement à l'aide d'un nouveau plan d'action.

Références bibliographiques

CISO, CQCAM, CÉTAR, *Guide de mise en place d'une politique d'achat responsable*, décembre 2007, 19 p.

Adopter et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable dans un établissement d'enseignement supérieur, décembre 2008, 39 p.

CISO, CQCAM, *Adopter et mettre en œuvre une politique d'approvisionnement responsable dans une école primaire ou secondaire*, janvier 2009, 36 p.

Les entreprises ont-elles le souci de l'approvisionnement responsable au Québec? février 2010, 132 p.